

# **L'urgence climatique et environnementale: le défi de notre temps**

*Michel Aglietta*

Professeur émérite Université Paris Nanterre

Conseiller scientifique au Cepii

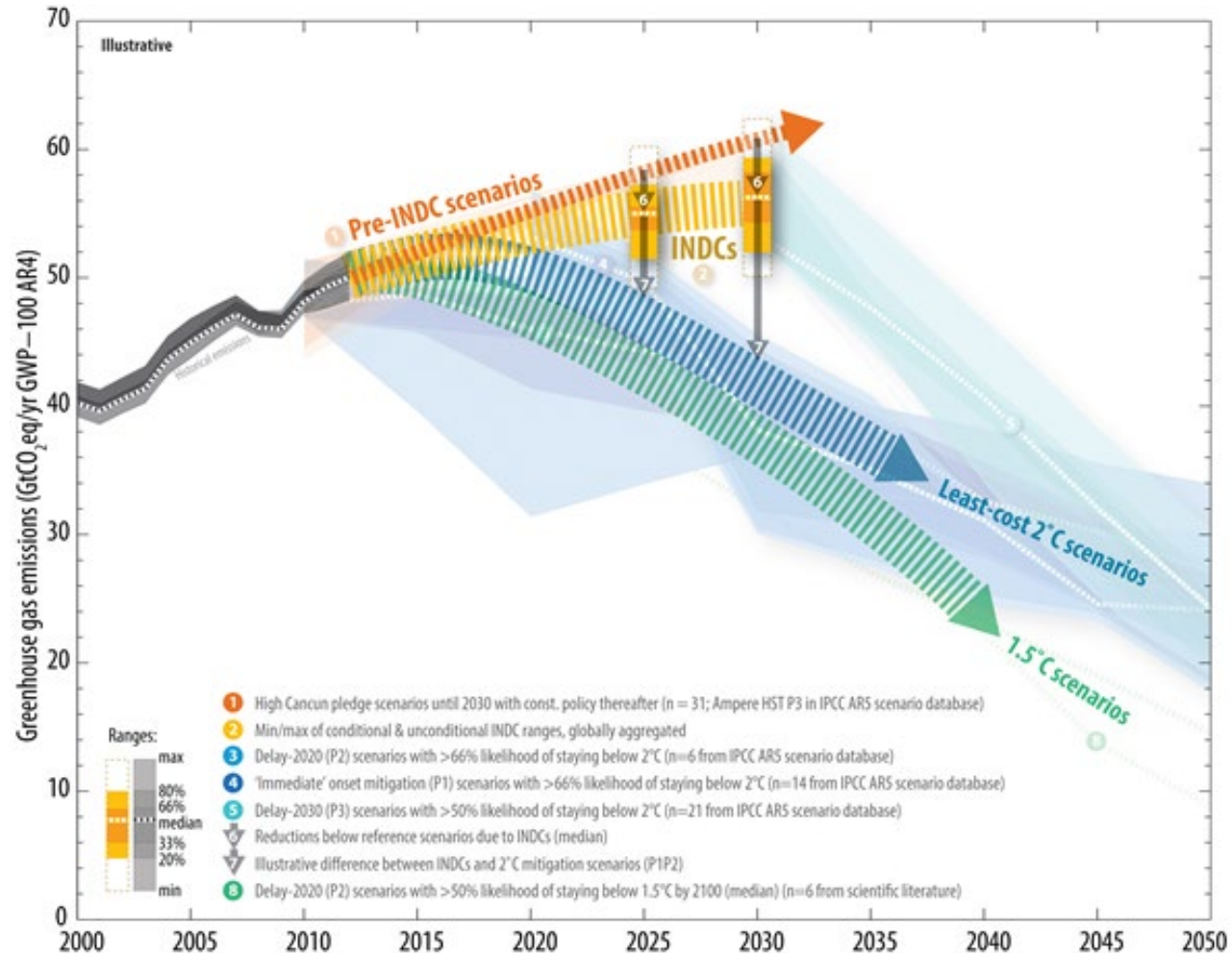
# Qu'est-ce que l'Accord de Paris?

- L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique, adopté par 196 Parties lors de la COP21, le 12 décembre 2015.
- Sa mise en pratique fonctionne sur un cycle de 5 ans d'actions climatiques de + en + ambitieuses, communiquées par chaque pays dans leurs contributions nationales déterminées (*intended nationally determined contributions, INDCs*).
- Les pays doivent communiquer les mesures d'atténuation des émissions de GES et les mesures d'adaptation pour renforcer leur résilience.
- La finance est cruciale tant pour les investissements à grande échelle concernant l'atténuation que pour l'adaptation, de manière à réduire les conséquences sociales des risques climatiques.
- A partir de 2024, les pays devront rendre compte de manière transparente des mesures prises et des progrès réalisés. Un bilan mondial sera établi pour évaluer les progrès collectifs vers la réalisation des objectifs climatiques à LT.

# Appliquer l'Accord de Paris (COP21).

## *Concilier développement économique et stabilisation du climat: l'enjeu de la décennie 2020*

- Les intentions affichées par les gouvernement ne suffisent pas



# Cycles biogéochimiques et limites planétaires

- Les limites planétaires sont des plafonds écologiques au delà desquels des bifurcations entraînant des dynamiques divergentes peuvent se produire.
- Ces limites sont incertaines ainsi que les implications régionales de limites globales.
- 9 plafonds écologiques identifiés dont 7 mesurés (J.Rockström et alii, *Nature*, 2009):

Changement climatique	Charge en nitrogène et phosphore	Pollution de l'air
Acidification des océans	Prélèvements d'eau douce	Pertes de biodiversité
Pollution chimique Artificialisation des sols	Usage du nitrogène dans l'agriculture	Diminution de la couche d'ozone

- L'actualisation de la recherche (Science,2015) a fait apparaitre que 4 limites étaient franchies : *changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbations des cycles de l'azote et du phosphore.*
- Par ailleurs, l'aggravation des inégalités sociales et de la pauvreté à l'intérieur et entre les pays a conduit les Nations Unies à se préoccuper de relier la poursuite du développement durable aux seuils sociaux minimaux de *biens premiers* (au premier chef éducation et santé), donc de biens communs, dont nul ne doit être privé dans une société juste.

## **Le changement des modes de vie est essentiel. Il implique de s'engager pour la sobriété**

- La sobriété est une notion collective. Elle s'oppose à l'individualisme utilitariste de l'homo economicus. C'est un lien social multiforme.
- La sobriété est donc une démarche d'organisation collective pour une hiérarchisation des besoins qui s'exerce selon 4 leviers:
  - La sobriété structurelle**: organiser l'espace et les activités pour favoriser la modération.
  - La sobriété dimensionnelle**: dimensionner les équipements à leurs conditions d'usage.
  - La sobriété d'usage**: utiliser au mieux les équipements pour réduire leur obsolescence.
  - La sobriété conviviale**: mutualiser autant que possible.
- Ainsi la sobriété est l'attitude collective dans la transformation des modes de vie qui est compatible avec le respect des limites planétaires.
- Le support de la collaboration collective pour l'action citoyenne reliant les acteurs de la production et les consommateurs pour la transformation des modes de vie est *l'économie circulaire*.

# L'alarme du GIEC (avril 2023)

## *Enseignements du résumé pour décideurs politiques*

- Dans le résumé pour décideurs politiques de son rapport d'avril 2023, le GIEC insiste que tout se joue dans l'actuelle décennie pour parvenir à la neutralité carbone vers 2050-2060 et donc pour respecter les objectifs de développement durable.
- Une planification stratégique des entités souveraines est indispensable pour donner le sens du temps long et pour intégrer étroitement l'atténuation des GES et l'adaptation aux risques climatiques en donnant priorité à l'équité et à l'inclusion pour une transition juste.
- C'est pourquoi il faut *intégrer l'adaptation climatique dans les programmes de protection sociale*, car la participation large des acteurs pertinents dans les processus de décision construit la confiance sociale.
- Accroître massivement le financement de l'atténuation et de l'adaptation pour ouvrir l'accès à la finance des groupes sociaux vulnérables dans et entre les nations passe nécessairement par *une mobilisation de la finance publique pour entraîner le financement privé*.

# L'urgence d'une écologie politique et le recours à la puissance publique

## Les objectifs d'une double valorisation du carbone sous l'égide de la puissance publique :

- Inciter les consommateurs à modifier leur mode de vie par *un prix de marché des produits carbonés* qui doit ↑ régulièrement jusqu'à la neutralité carbone + élimination des subventions aux énergies fossiles.
- Inciter les entreprises à surmonter l'incertitude climatique des investissements bas carbone qui changent la structure de production par une *valeur du carbone évité* (prix instrumental ou *shadow price*).

# Taxer et donc valoriser le carbone est décisif pour l'écologie politique

- Taxer le carbone peut se faire directement ou par l'intermédiaire du système européen des droits d'émission, à condition que le domaine d'application en soit étendu à l'ensemble de l'industrie, à la rénovation des bâtiments et aux transports et *qu'une taxation aux frontières soit introduite sur les prix des produits carbonés importés.*
- La taxe carbone fournit des ressources budgétaires à la puissance publique. Une partie de ces ressources doit être réallouée à des aides ciblées aux ménages à revenus modestes et à des baisses d'impôts d production pour des PME en difficultés de reconversion.
- Il s'agit de réaliser un double découplage: dans *l'efficacité énergétique* de la production de biens et services et dans *l'intensité carbone de l'énergie*, d'abord par élimination des subventions aux énergies fossiles. Cela requiert une double valorisation du carbone.



# L'urgence d'une écologie politique et le recours à la puissance publique

## Création d'un actif carbone comme nouveau pivot des marchés financiers

- En tant que prix notionnel, *la valeur sociale du carbone évité* peut être différenciée d'un pays ou d'un ensemble de pays à un autre, dans le but notamment de faire émerger une politique européenne commune sur les enjeux climatiques.
- *La valeur sociale du carbone évité* (prix notionnel d'une tonne de CO2 évitée) permet de calculer la valeur sociale des *actifs carbone* correspondant à des projets d'investissement certifiés par des agences indépendantes d'expertise carbone → actif carbone = (prix notionnel du carbone) (volume certifié de carbone abattu dans le projet) → *création d'actifs carbone*.
- Deux mécanismes financiers sont possibles pour réduire le risque de financement :
  - *L'actif carbone est intégré à la réserve légale du système monétaire*, dans la mesure où les certificats validés en tant que crédits sont acceptés comme collatéral pour le refinancement auprès de la banque centrale.
  - *Les actifs carbone sont regroupés pour être titrisés et transformés en un nouveau type d'« obligations vertes » dont les tranches seniors peuvent être cédées à des investisseurs institutionnels à LT ≈ Eurobonds* bénéficiant de la meilleure des notations, accordée par un intermédiaire financier public.

# L'urgence d'une écologie politique et le recours à la puissance publique

## Une planification intégrée de la politique bas carbone pour l'Europe

